Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260321-2026_03_01-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 21 mars 2026

Date de convocation : 17 mars 2026
Date d'affichage délibérations : 23 mars 2026

Les membres du Conseil Municipal de PLEYBEN, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du dimanche 15 mars 2026, et installé le 21 mars 2026, se sont réunis à la Mairie de PLEYBEN (salle des fêtes) sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 mars 2026, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Madame Amélie CARO, maire sortante, préside l'ouverture de cette séance.

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré vingt – cinq conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 21217-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, GRASSI Géraldine, HEMERY Ludivine, LE DÛ Marie-Paule, LE GALL Didier, LE GALL Steeve, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LE RAY Gwénaëlle, LEVER Olivier, LUCAS Raphaëlle, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PETILLON Stéphanie, PORHEL Alain, POULIQUEN Nathalie, SPRIET Benoît, TROMEUR Béatrice, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude, VERBECQ Rosine**
Absents représentés : **Madame Maëlle LALLOUET absente ayant donné procuration à Amélie CARO et Monsieur Christophe ROBIN absent ayant donné procuration à Didier LE GALL**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 27

==========

N° 2026 / 03 / 001 : Election du maire :

Monsieur Patrick NEUMANN, doyen d'âge du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée.

Après avoir donné lecture des articles L. 2122-4 , L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance a demandé aux candidats au poste de Maire de la Commune de PLEYBEN de bien vouloir se faire connaître.
Monsieur NEUMANN a déclaré présenter la candidature de **Madame Amélie CARO** à ce poste. Aucun autre candidat ne s'est fait connaître.

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote, écrit sur papier blanc et fermé.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	**27**
A déduire : bulletins blancs ou nuls	:	**1**
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	**26**
Majorité absolue	:	**13**
Madame Amélie CARO a obtenu	**:**	**26 voix**

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260321-2026_03_01-DE

Madame Amélie CARO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été élue Maire de la Commune de PLEYBEN et installée dans ses fonctions.

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus

La secrétaire de séance
Raphaëlle LUCAS

Le Maire
Amélie CARO